

WEB DIRECTION

SPERIAN

UNIVERSAL EYEWASH CLEANING CONCENTRATE

DÉTERGENT/DÉSINFECTANT
VIRUCIDE • DÉODORISANT

INGRÉDIENTS ACTIFS : Chlorures d'ammonium n-Alkyl (60% C14, 30% C16, 5% C12, 5% C18) diméthylbenzylrique		2,25 %
Chlorures d'ammonium n-Alkyl (68% C12, 32% C14) diméthyléthylbenzylrique		2,25 %
INGRÉDIENTS INERTES :		95,50 %
Total		100,00 %

**DANGER
TENIR HORS DE PORTÉE DES
ENFANTS
VOIR LA NOTICE D'EMPLOI POUR
DES INSTRUCTIONS
D'UTILISATION**

118 ml (4 oz. fl.)

Enr. EPA n° 1839-79-10513
Ét. EPA n° 10513-WI-1
Sperian Eye & Face Protection, Inc.
825 East Highway 151
Platteville, WI 53818, États-Unis

**PRÉCAUTIONS
RISQUES POSÉS AUX ÊTRES HUMAINS ET AUX
ANIMAUX DOMESTIQUES
DANGER : TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.
PRODUIT CORROSIF**

Provoquer des lésions oculaires et cutanées graves. Ne pas mettre en contact des yeux, de la peau ou des vêtements. Porter des lunettes ou un masque de protection et des gants en caoutchouc lors de la manipulation. Ingestion dangereuse ou mortelle. Éviter de contaminer les aliments. Retirer et laver les vêtements contaminés.

PREMIERS SECOURS
En cas de contact, rincer immédiatement les yeux ou la peau avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. En cas de contact oculaire, appeler un médecin. Retirer et laver les vêtements contaminés. En cas d'ingestion, boire des blancs d'œuf ou une solution de gélatine ; si ceci n'est pas possible, boire de grandes quantités d'eau. Éviter l'alcool Appeler immédiatement un médecin.

NOTE AU MÉDECIN
Des lésions des muqueuses probables peuvent contre-indiquer le recours à un lavage gastrique.

**ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION
NE PAS CONTAMINER L'EAU, LES ALIMENTS OU LE
FOURRAGE LORS DE L'ENTREPOSAGE OU L'ÉLIMINATION.
ENTREPOSAGE - entreposer dans un local sec à une
température entre 10 et 49 °C.**

ÉLIMINATION DU RÉCIPIENT - Ne pas réutiliser le récipient. Rincez le récipient vide trois fois avec de l'eau. Retourner le tambour métallique, puis faire reconditionner ou percer et jeter dans une décharge sanitaire, ou éliminer par tout autre moyen approuvé par les autorités locales et nationales ou incinérer. Se tenir loin de la fumée d'incinération.

ÉLIMINATION DES PESTICIDES - Les déchets de pesticide sont extrêmement dangereux. L'élimination incorrecte des restes de pesticides, des mélanges de vaporisation ou des eaux de rinçage est illégale. Si ces déchets ne peuvent pas être éliminés selon les instructions de l'étiquette, contacter l'agence de protection de l'environnement locale ou le représentant local des autorités de réglementation des déchets dangereux (EPA).

Réf. 32-004997, rév. B